



L'inspecteur de l'Éducation nationale

à
Mesdames et Messieurs les Directrices et
Directeurs,
Mesdames et Messieurs les Enseignantes et
Enseignants,

Valserhône, le vendredi 1er septembre 2023

NOTE de SERVICE n ° 1 – Plan de formation

Les modules de formation, les constellations et l'évaluation des établissements scolaires

Cette note de service, porter à la connaissance de tous les enseignants de l'école, y compris les personnels remplaçants, est téléchargeable sur le site de la circonscription <https://valserhone-ain.circo.ac-lyon.fr/wordpress/> (identifiant : **Enseignant** , mot de passe : **Valserhone01200**)

1. Généralités

Le plan de formation de circonscription se décline en fonction des priorités nationales adossées au schéma directeur de la formation continue et en adéquation avec les besoins de formation du territoire perçus lors des rendez-vous de carrière, identifiés lors de l'analyse des résultats aux évaluations nationales des élèves de CP, CE1 et 6^{ème} ou entendus lors des échanges avec les équipes pédagogiques.

Le schéma directeur de la formation continue (Circulaire du 11-2-2022) construit pour 3 ans (2022-2025) s'articule autour de 6 axes dont 3 à destination des enseignants

Axe 1 - Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République et les principes généraux de l'éducation.

Axe 2 - Accompagner et former les équipes pédagogiques et éducatives afin de perfectionner les pratiques professionnelles et de favoriser la réussite scolaire de tous ainsi que l'éducation tout au long de la vie.

Axe 3 - Consolider les connaissances, les compétences et les usages du numérique.

Les actions de formation de cette année s'inscriront dans la continuité de celles des 3 années précédentes.

L'année scolaire 2023-2024 correspond à :

- ✓ La 4^{ème} année de mise en œuvre des constellations mathématiques et français ;
- ✓ La 3^{ème} année de mise en œuvre du Plan Laïcité et Valeurs de la République ;
- ✓ La 3^{ème} année de mise en œuvre des évaluations d'école au sein de la circonscription de Valserhône.

2. Evaluation des établissements scolaires – modules de formation et constellations

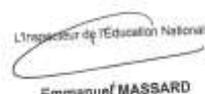
L'annexe 1 regroupe l'ensemble des informations et explications relatives au plan de formation.

3. Période d'inscription

Les inscriptions auront lieu du lundi 4 septembre 8h00 au vendredi 15 septembre 23h59 sur la plateforme GAIA. Il convient de noter que certains ordres de mission pourront vous parvenir après les formations. C'est la raison pour laquelle, je vous invite à parcourir avec attention l'annexe 1 qui comprend l'ensemble des dates des formations hors constellation.

Le « Pas à pas GAIA » (**Annexe 2**) permettra à chaque enseignant de procéder à son inscription.

Je remercie chacune et chacun d'entre vous pour l'attention qu'il portera au respect de la procédure d'inscription et vous rappelle que **la formation est à la fois un droit et une obligation.**



L'inspecteur de l'Éducation nationale
Emmanuel MASSARD